

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 24 avril 2023 à 19H30

- Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Agnès MUAMBA KABENA, Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS, Christine KEIGHEL - EECKHOUDT, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.
- Excusé(s) : Nino MANZINI, Muriel DE DOBBELEER, Pierre-Yves HUBAUT, Conseillers communaux.

Objet n°20 - Question orale de la Conseillère Nathalie WYNANTS relative à la mobilité dans le quartier du cimetière.

Les membres du conseil prennent connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Nathalie WYNANTS relative à la mobilité dans le quartier du cimetière.

Le mercredi 12 avril dernier, des travaux ont été réalisés sur une toiture d'un particulier, rue Edouard Moucheron.

Pour ce faire, la circulation a été bloquée sur un certain tronçon de cette rue, empêchant les riverains du cimetière, du lotissement du Poseur et environs de sortir du quartier pendant plusieurs heures, jusqu'au début de l'après-midi.

Les panneaux sur le trottoir informaient de l'interdiction de stationner mais les riverains n'avaient pas été prévenus du blocage complet de la circulation, via la rue Edouard Moucheron, seule sortie possible de ce quartier.

Par chance, une déviation a pu être mise en place grâce à la voirie du parking du cimetière, fréquemment empruntée par les riverains pour aller vers Petit-Roeulx, Steenkerque, Enghien...

Puisque c'était le jour de ramassage des PMC, le camion a également utilisé cette voie de secours.

Or, lors de la présentation du futur aménagement du parking du cimetière en parc en milieu urbanisé, il a bien été précisé que cette voirie n'en était pas une et disparaîtra lors de la création du parc à cet endroit.

Qu'en sera-t-il alors d'une telle situation ?

- Placerez-vous le Chemin Brûlé à double sens ?
- Obligerez-vous les riverains à faire un détour en se dirigeant vers le hameau Favarge et à emprunter cette fameuse voirie appelée telle quelle, qui n'est plus praticable que par des tracteurs, gros 4 x 4 ou SUV ?

- Ou de manière plus pratique, veillerez-vous à ne plus autoriser la fermeture complète de la rue Edouard Moucheron, sur tout ou partie ?

Les riverains du quartier du cimetière, du lotissement du Poseur et environs, pourront-ils être assurés à l'avenir, lorsque le parc existera, que vous tiendrez compte de la mobilité spécifique dans ce quartier ?

Monsieur l'Echevin Huart répond à la question :

Nous insistons sur le fait que cette pseudo voirie entre la route de Petit-Roeulx et la rue Ed. Moucheron est une voirie pirate, qui n'existe pas légalement. Et n'oublions pas non plus que cette zone entièrement minéralisée sera transformée en un espace vert dont le permis sera déposé prochainement.

Sachez que la ville et le service mobilité ne pourront jamais interdire la coupure totale de circulation ; qu'elle soit demandée pour des travaux particuliers ou publics, des itinéraires bis ou bien un travail en demi-voirie ; sont toujours proposés en fonction des opportunités.

Dans chaque autorisation est incluse l'obligation pour le demandeur de mettre en place une déviation, et d'en informer les riverains (il s'agissait ici de travaux en urgence)

Chaque situation est étudiée dans ses particularités.

Nous essayons toujours de minimiser les inconvénients.

Nous veillerons lorsque le parc sera réalisé à trouver les meilleures alternatives pour les habitants de ce quartier.

Madame la Conseillère Nathalie WYNANTS réplique :

Je suis contente qu'un parc se crée mais il faut faire très attention au fait de laisser la circulation ouverte au moins sur un demi-voirie. Pas plus tard que le samedi 22 avril, on a dû rouler sur le trottoir parce que les 3/4 de la voirie ont été empiétés par des travaux. Je ne sais pas comment les tracteurs ont fait pour passer ce jour-là. Heureusement que cette petite voirie existe pour éviter de faire le tour de la campagne.